



## **Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter**

Je, France Charlebois, directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Sophie certifie que :

- le nombre de personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt n° 1342-2022 est de 13 639;
- le nombre de personnes habiles à voter pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 327;
- le nombre reçu est de 0.

Je déclare :

- Que le règlement n°1342-2022 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

---

France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et  
Secrétaire-trésorière adjointe

21 février 2022  
Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)